

**Séance du Conseil de Ville
du 27 janvier 2014 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 13 / 2014**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 11 et 12 des 25 novembre et 9 décembre 2013
4. Questions orales
5. Développement de l'interpellation 3.17/13 - "Une alternative pour les écoles et la Maison de l'enfance", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher
6. Développement du postulat 4.09/13 - "Documenter le coût réel des crèches et de l'accueil parascolaire pour le contribuable delémontain", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
7. Développement de la motion 5.17/13 - "Pour une meilleure concertation canton-commune en matière de planification financière", PLR, M. Julien Crevoisier
8. Développement de la motion 5.18/13 - "Des mesures concrètes pour la réalisation de logements à loyers modérés", PCSI, M. Jean-Paul Miserez
9. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Pierre Chételat, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il excuse l'absence de M. Pierre Kohler, maire, remplacé par Mme Françoise Collarin, vice-maire, et demande au Conseil de Ville d'observer une minute de silence à la suite du décès de Mme Mariette Brulhart, ancienne conseillère de ville et ancienne conseillère communale. En dernier lieu, M. Chételat, revenant sur la dernière séance du Législatif, invite les membres à faire preuve de respect mutuel dans leurs propos et étaye son argumentaire à l'aide d'exemples historiques.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

39 membres sont présents.

M. Pierre **Chételat**, président, Mme Jeanne **Beuret**, 1^{ère} vice-présidente, M. Renaud **Ludwig**, 2^{ème} vice-président, MM. Jude **Schindelholz** et Olivier **Montavon**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Anne **Froidevaux**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Paola **Stanic**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Alain Beuret est remplacé par Claude **Chèvre**
M. Yves Bregnard est remplacé par Didier **Schaller**
M. Francis Charmillot est remplacé par Thierry **Kamber**
M. Grégoire Monin est remplacé par Laurent **Michel**
M. André Parrat est remplacé par Sébastien **Grun**
M. Philippe Rottet est remplacé par Laurence **Studer**
M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par Afrim **Ramnabaja**

Sont excusés

MM. Paul Fasel et Alain Steger.

Conseil communal

- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Est excusé

M. Pierre Kohler, maire.

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 11 ET 12 DES 25 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE 2013

Le procès-verbal no 11 du 25 novembre 2013, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

17. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/13 - "SÉCURITÉ DES ENFANTS", CS•POP•VERTS, MME EMILIE SCHINDELHOLZ AESCHBACHER

Page 128

...

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, ..., demande si que, ...

Le procès-verbal no 12 du 9 décembre 2013 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Christel Lovis, PS, rapporte que M. Kohler, lors de récentes déclarations quant à la planification financière et aux projets de la Municipalité à revoir suite au refus populaire de l'extension du Creux-de-la-Terre, a cité notamment la création de nouvelles crèches et écoles. Mme Lovis rappelle que le projet des Arquebusiers répond à un besoin actuel, se référant aux listes d'attente de la Maison de l'Enfance et au manque de places à l'école du Château, où l'accueil d'élèves ne sera plus garanti après 2015. Estimant que les délais de ce projet doivent absolument être respectés, Mme Lovis demande au Conseil communal s'il le différera effectivement à la suite du refus populaire. Dans l'affirmative, elle souhaite savoir en quoi ce projet dépendrait d'éventuelles rentrées fiscales provenant de nouveaux habitants.

Mme Françoise Collarin indique qu'une réflexion est en cours quant aux investissements et aux priorités à fixer. A ce jour, aucun projet n'a été différé. En outre, une alternative se dessine avec le bâtiment de l'Ecole de culture générale, dont les locaux seront transférés dans le futur bâtiment de la rue de l'Avenir.

Mme Christel Lovis est satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rapporte la décision de la Commission européenne d'autoriser l'exploitation du gaz de schiste, à des conditions très exigeantes. Ainsi, vu la stagnation du projet de parc éolien et le projet de géothermie profonde qui verra le jour à la Commune de Haute-Sorne, il demande si l'exploitation de cette ressource en sous-sol ne devrait pas être examinée, d'autant qu'elle apporterait certainement une rentrée financière intéressante pour la Ville.

M. Jean-Yves Gentil indique que la position du Conseil communal à ce sujet demeure inchangée, soulignant que cette ressource ne peut pas, à l'heure actuelle, être exploitée de manière écologique. Il rappelle que les exemples étrangers, en Amérique du Nord et en Europe de l'Est, démontrent que la fracturation hydrologique et les produits chimiques utilisés pour extraire le gaz de schiste nuisent à l'environnement et engendrent des conséquences inéluctables à long terme. Pour ces raisons, le Canton a exclu tout forage exploratoire dans le Jura, ce qu'approuve la Ville.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, souhaite des renseignements quant à l'emprunt de la Ville auprès de la Commune de Courtételle, s'étonnant d'être informée d'une telle pratique par la presse.

Mme Françoise Collarin indique que les prêts entre communes existent depuis longtemps, tout en relevant que pour la première fois, une localité le rend public. Ces prêts s'accordent régulièrement entre communes et pour des termes très courts.

Mme Laurence Studer est partiellement satisfaite.

M. Iskander Ali, PS, souhaite connaître la pratique s'agissant de la restitution à la Ville des jetons de présence et autres primes perçus par les membres de l'Exécutif et de l'administration, le cas échéant.

Mme Françoise Collarin met en évidence la représentation des conseillers communaux à temps partiel dans plus de 50 associations ou délégations, dont certaines seulement versent des indemnités, parfois très faibles. Les membres du Conseil communal peuvent être amenés à y assurer une présidence, ce qui exige un travail conséquent. Mme Collarin informe que le Conseil communal a évalué ces indemnités et décidé qu'aucune ne nécessitait une ristourne, vu leur faible montant. Quelques représentations prévoient une indemnisation plus importante, qui découle de la responsabilité élevée incombant au poste occupé. Par souci de transparence, Mme Collarin indique recevoir, en sa qualité de présidente du SEOD, une indemnité de Fr. 16'000.- par année, soumise aux charges et imposition habituelles. Dans le cadre de cette tâche, qui induit de grandes responsabilités, avec la collaboration d'un secrétaire, elle gère un budget annuel de plus de 6.5 millions de francs.

M. Iskander Ali est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, souligne que l'aménagement en dur de plusieurs allées du cimetière, pour lequel elle remercie le Service UETP, facilite l'accessibilité pour les personnes rencontrant des problèmes de mobilité. A son avis, d'autres allées mériteraient d'être aménagées de la même manière, éventuellement cette année, qui marque le 400^e anniversaire du lieu.

Mme Françoise Collarin indique que l'organisation et la planification des secteurs du cimetière, relevant de la Chancellerie, est en cours, vu les endroits vides et les tombes éparses qui s'y trouvent. Les allées les plus fréquentées seront redessinées et aménagées dans le courant de l'année.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

M. Jude Schindelholz, PS, souhaite savoir sous quelle forme et dans quels groupes les partis politiques seront impliqués s'agissant de la révision du Plan d'aménagement local. Il demande également si une attention sera accordée au processus participatif, afin de le rendre compréhensible et transparent.

Mme Françoise Collarin rappelle que la démarche du GAPAL a démarré début 2013 et qu'elle prévoit un groupe de travail de membres permanents et un second comprenant des membres consultatifs, appelés à rejoindre le premier groupe pour certains sujets, à l'instar du projet *Delémont marée basse* notamment. Parallèlement, des groupes thématiques ont été déterminés en fin d'année et leurs membres sont en cours de recherche. Une démarche participative est donc valable pour l'ensemble du GAPAL et la Ville tient à ce que toutes les sensibilités y soient représentées. La liste de représentants politiques sera probablement connue à fin février, ce qui permettra d'établir le calendrier en concertation avec l'ensemble des personnes nommées. Toutes les informations concernant ce projet sont disponibles sur le site internet de la Ville, mis à part les représentants politiques des ateliers thématiques.

M. Jude Schindelholz est partiellement satisfait.

5. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.17/13 - "UNE ALTERNATIVE POUR LES ÉCOLES ET LA MAISON DE L'ENFANCE", CS•POP•VERTS, MME EMILIE SCHINDELHOLZ AESCHBACHER**

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, regrettant le déplacement de la division Santé-Social-Arts de la Vieille Ville à la rue de l'Avenir, souhaite que la Ville entreprenne toute démarche pour que ce bâtiment actuellement occupé par l'École de culture générale continue à vivre et ne serve pas qu'à abriter des bureaux. Adapté aux activités scolaires et possédant une cafétéria, une salle de gymnastique et un magnifique jardin protégé de la circulation, ce bâtiment dispose de plusieurs accès dont deux hors du trafic et conviendrait à l'accueil d'enfants et d'écoliers, répondant ainsi aux besoins des écoles et de la Maison de l'Enfance. De plus, il se situe proche des quartiers d'habitations, de l'hôpital, employeur de nombreux parents, et du Château, où quelques classes primaires ou enfantines peinent à trouver de la place. Mme Schindelholz Aeschbacher invite le Conseil communal à contacter les responsables des écoles et des crèches pour qu'ils déterminent si ce lieu leur serait adapté et s'ils montrent un intérêt pour le site. Dans l'affirmative, elle souhaite qu'une discussion ait lieu avec le Canton, ce dernier, propriétaire des lieux, étant d'ailleurs concerné par les dossiers des crèches et des écoles. En dernier lieu, Mme Schindelholz Aeschbacher rappelle l'urgence de trouver des places pour les crèches et les écoles, dont la recherche de solutions par le Conseil communal ne doit pas être freinée par ce projet qui, le cas échéant, ne se concrétisera pas avant 2018.

Mme Esther Gelso, confirmant les propos de Mme Schindelholz Aeschbacher, indique que les services communaux œuvrent en faveur de la recherche de solutions à court terme, tout en affinant la stratégie permettant de répondre à moyen et long termes aux demandes. Par ailleurs, le Conseil communal a validé l'étude concernant le projet de construction aux Arquebusiers, dossier sur lequel le Gouvernement statuera

en fonction des options qu'il prendra en matière d'accueil de jour de la petite enfance. Même si ce nouveau site pourrait se réaliser en 2016, Mme Gelso prendra contact avec le Canton pour évaluer le potentiel du bâtiment et sa disponibilité, avec la collaboration de la Maison de l'Enfance et des écoles primaires, pour autant que le Canton entre en matière. Quant à la Vieille Ville, elle fait l'objet de plusieurs projets menés par le Conseil communal.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, est satisfaite.

M. Pierre Berthold, PDC-JDC, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Pierre Berthold, PDC-JDC, rappelant la problématique des places de crèches largement insuffisantes, estime que le Conseil communal doit étudier toutes les voies visant l'amélioration et le regroupement des sites d'accueil de la petite enfance, y compris l'option du bâtiment de l'Ecole de culture générale, en fonction des moyens financiers de la Ville. De même, il soutiendra le postulat 4.09/13 du point suivant.

6. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/13 - "DOCUMENTER LE COÛT RÉEL DES CRÈCHES ET DE L'ACCUEIL PARASCOLAIRE POUR LE CONTRIBUABLE DELÉMONTAIN", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, propose à l'Exécutif de réaliser un travail sociologique et scientifique quant au fonctionnement des crèches, leurs utilisateurs et le coût assumé par les contribuables, question soulevée à l'occasion de l'initiative visant une déduction fiscale pour les familles s'occupant de leurs enfants. M. Baettig indique que les crèches sont utiles pour les parents qui en ont un réel besoin, tout en estimant que le besoin se définit de manière chiffrée et sociologique et pas uniquement avec une liste d'attente. En ce qui concerne le coût, il est évalué à quelque 450 millions de francs alors que seul un quart des familles semble avoir recours aux crèches. Aussi, M. Baettig souhaite connaître les coûts globaux des institutions d'accueil pour 2013 (Maison de l'Enfance, crèches à domicile, Espace-Jeunes, etc.) indiquant la charge fiscale induite par ce système pour tous les contribuables de Delémont. L'étude devrait documenter scientifiquement le besoin (combien d'enfants par année, combien d'heures par semaine, revenu imposable des parents, absentéisme et son coût, nombre et type de familles, temps moyen de recours à une crèche, entre autres). De plus, le besoin social réel pris en charge par la collectivité devrait être déterminé. En outre, M. Baettig s'interroge sur les raisons pour lesquelles les entreprises ne prévoient aucune structure d'accueil, probablement à cause de son coût, selon lui. A son avis, le placement d'un enfant ne devrait pas être un choix de pure convenance.

Mme Esther Gelso estime que ce postulat devrait se situer dans un contexte jurassien et non suisse, vu que chaque canton dispose de son propre modèle de financement s'agissant de l'accueil de la petite enfance. Pour le Jura, le total des coûts est pris à la répartition des charges, c'est-à-dire 72 % à la charge du Canton et 28 % à la charge des communes, soit 4 % environ pour Delémont, ce qui contredit le texte du postulat. Même si une telle intervention devrait être adressée au Canton, le Conseil communal l'accepte, par souci de transparence et étant donné qu'une partie des renseignements demandés figurent dans l'étude réalisée par Amalthée, le solde des chiffres figurant dans le budget. Toutefois, Mme Gelso met en exergue l'absence de place d'accueil dite de confort à la Maison de l'Enfance et doute qu'elle ait un jour existé dans cette structure. A ce titre, l'institution reçoit quotidiennement des appels de parents désespérés par le manque de places, comme le prouve la liste d'attente. D'autre part, elle indique que de nombreuses études nationales et internationales sont disponibles sur internet, indiquant notamment qu'un franc investi dans les crèches en rapporte trois.

Mme Christel Lovis, PS, indique que son groupe accepterait le postulat s'il demandait une présentation des chiffres relatifs au coût des crèches. Rappelant qu'un des motifs du refus de l'initiative sur la famille était qu'elle n'aurait profité qu'aux familles les plus aisées, le groupe socialiste craint que par son intervention, l'auteur cherche à différencier les bons parents, dont le placement de leur enfant est une nécessité, des mauvais parents, pour lesquels le placement en crèche répond à un choix de confort ou idéologique, ce qu'il juge inacceptable. Mme Lovis met en évidence le besoin réel auquel la Maison de l'Enfance répond, comme le démontre la très longue liste d'attente, qui suffit à identifier les besoins. Par ailleurs, les coûts de l'accueil pris en charge par les familles, déduction faite des subventions, lui semblent dissuasifs et prouvent qu'il ne s'agit ni d'un choix de confort, ni d'un choix idéologique. Finalement, Mme Lovis relève que les structures d'accueil font partie des critères déterminant le lieu d'établissement des nouvelles familles. Pour ces raisons, le groupe socialiste refusera le postulat, d'autant que la Ville dispose déjà d'une étude récente en la matière.

M. Sébastien Grun, CS•POP•Verts, mettant en évidence les efforts consentis depuis longtemps par les familles et les femmes pour concilier travail, éducation des enfants et vie privée, estime qu'au premier

degré, la réponse au postulat s'agissant du coût des crèches est aisée vu qu'elle figure au budget. Au second degré, ce postulat décrit, selon lui, les crèches comme étant trop onéreuses, d'utilité réduite, voire discutable, et que la majorité des familles pourraient s'en passer contre un petit effort. De l'avis de M. Grun, ce point de vue ne tient pas compte de la réalité de la vie et est insultant pour les familles ayant recours aux crèches. Selon lui, les questions sont biaisées et influencées par les réponses, d'autant que de nombreuses études ont été réalisées au sujet des coûts et bénéfices des crèches. Le groupe CS•POP•Verts refusera donc ce postulat.

M. Patrick Chapuis, PCSI, estime le postulat pertinent car il permettra de connaître les coûts des crèches et de l'accueil parascolaire. Toutefois, son groupe souhaite connaître le montant des rentrées fiscales supplémentaires que devraient rapporter de telles prestations, partant du principe que les parents concernés exercent une activité professionnelle conjointe et que leur revenu devrait être plus élevé, augmentant ainsi leur revenu imposable. L'absence de structures d'accueil inciterait certains parents à renoncer à une activité professionnelle, ce qui provoquerait une baisse de leur capacité financière. Relevant l'importance pour un parent de rester dans le monde du travail, M. Chapuis informe que son groupe acceptera le postulat, pour autant qu'il tienne compte de l'aspect qu'il vient d'exposer.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, indique que de nombreuses réponses aux questions figurant dans le postulat sont connues. De plus, à son sens, l'intervention devrait revêtir la forme de la question écrite car l'étude demandée ne sera pas utile pour résoudre la problématique des structures d'accueil.

M. Pierre Chételat, président, informe qu'un postulat ne peut pas être transformé en question écrite.

DECISION : le postulat 4.09/13 - "Documenter le coût réel des crèches et de l'accueil parascolaire pour le contribuable delémontain", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 25 voix contre 13.

7. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.17/13 - "POUR UNE MEILLEURE CONCERTATION CANTON-COMMUNE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FINANCIÈRE", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**

M. Julien Crevoisier, PLR, présente cette motion, partant du constat que certaines décisions cantonales influencent directement les finances de la Ville, comme la répartition des tâches entre les deux autorités, entre autres. La marge de manœuvre du Conseil communal est faible et la concertation pas optimale. Aussi, M. Crevoisier suggère de constituer formellement un groupe de travail, réunissant les responsables de département, les responsables des finances communales et cantonales et d'autres membres, selon les problématiques à traiter. Le groupe, qui pourrait accompagner les mesures et éventuellement en demander des ajustements ou étalements - ou s'opposer à des propositions cantonales, se réunirait régulièrement, la Commune ayant une certaine latitude dans l'organisation du groupe.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal accepte cette motion, en partie déjà réalisée. L'ensemble des communes jurassiennes fait le même constat, raison pour laquelle l'Association jurassienne des communes est active dans ce domaine. En effet, une position unanime des localités facilitera le contact et la concrétisation de leurs attentes. Le rapport du groupe de travail ad hoc est attendu.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, préoccupée par les finances communales et identifiant les mêmes difficultés, souligne que la même politique libérale se pratique de la Confédération envers les cantons. Le groupe ne voit toutefois pas les mêmes solutions à ce problème, estimant que la collaboration et la concertation entre le Canton et les communes ne présente aucun déficit. Des relais institutionnels existent, comme l'Association des maires ou le Service des communes, de même qu'entre la Confédération et les cantons, parallèlement aux relais des partis gouvernementaux. Mme Stanic précise que les relais dans le Jura représentent toutes les communes et qu'un, représentant Delémont uniquement, ne ferait pas sens, à son avis. Elle estime que la concurrence fiscale entre cantons les incite au transfert de charges sur les communes et déplore cette politique qu'elle qualifie de sous-enchère fiscale mise en place par la droite. A son sens, une commission n'est pas la solution, au contraire d'un changement d'orientation politique, dénonçant par exemple la baisse linéaire des impôts. Convaincu que ce groupe de travail n'apportera rien, le groupe CS•POP•Verts refusera la motion.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, doute de l'efficacité de cette motion, même si elle mérite d'être soutenue. A son avis, le problème provient des relations inappropriées entre élus et du cumul des mandats, notamment. De plus, il estime que le renvoi des responsabilités entre Canton et communes devrait cesser. La résolution du problème passera par une politique dans laquelle les élus défendent les intérêts de la Ville et ne sont pas actifs dans d'autres autorités où les décisions ne sont pas forcément favorables aux citoyens delémontains.

M. Marc Ribeaud, PS, indique qu'un examen des comptes communaux a révélé que les charges imposées par le Canton n'ont globalement pas augmenté. De plus, il doute qu'un groupe de travail puisse res-

treindre la capacité du Parlement jurassien à prendre ses décisions, raison pour laquelle sa création manque de sens. A son avis, l'acceptation ou le refus de la motion n'influencera pas la situation qui prévaut.

DECISION : la motion 5.17/13 - "Pour une meilleure concertation Canton-commune en matière de planification financière", PLR, M. Julien Crevoisier, est acceptée par 17 voix contre 7.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.18/13 - "DES MESURES CONCRÈTES POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS À LOYERS MODÉRÉS", PCSI, M. JEAN-PAUL MISEREZ

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, relève que les initiatives en faveur de logements à loyer modéré ne suffisent pas à répondre aux besoins et que les efforts doivent se poursuivre. Il rappelle que le projet d'habitat coopératif du Voirnet ne s'est pas concrétisé et que la Commune a cédé ses terrains à un promoteur immobilier, dont le produit de la vente a permis d'alimenter le fonds de politique foncière et logements, doté à ce jour de 1.17 million de francs. Par sa motion, M. Miserez suggère d'utiliser tout ou partie de cette somme pour promouvoir des logements à loyers modérés dans le secteur Europan 9 - Gros-Seuc, éventuellement dans d'autres quartiers. A son sens, la gestion de tels habitats doit être menée selon un système coopératif ou similaire. M. Miserez souligne les prescriptions de cette zone fixant la création de 10 % de logements à loyer modéré, sans toutefois préciser la manière d'atteindre cet objectif. Selon lui, il semble que cela se fera par la densification des logements ou une réalisation plus simple, à moins que le promoteur compense par une augmentation des autres loyers. D'autant que la Ville puisse s'immiscer dans la gestion d'investissements privés et estimant ces prescriptions incomplètes, M. Miserez souhaite que la Ville s'engage en faveur de logements à loyer modéré en saisissant l'occasion que représente le secteur Europan 9, aucun autre projet à court ou moyen terme n'étant à ce jour prévu. Il invite le Conseil communal à préciser les mesures envisagées pour atteindre durablement l'objectif de 10 %, pas seulement par des prescriptions légales. Il attend également des explications quant au refus de la motion, de même que l'avis des autres groupes, qui lui permettront de préciser son point de vue.

Mme Esther Gelso propose la transformation en postulat, vu que la motion concerne le secteur Europan 9 - Gros-Seuc, dont le plan spécial prévoit déjà l'obligation de réaliser 10 % de logements sociaux. L'implication financière de la Commune n'a donc pas lieu d'être. Mme Gelso suggère de déposer une proposition pouvant être appliquée à l'ensemble des projets communaux, et pas uniquement au secteur précité. De ce fait, si la motion, vu son aspect contraignant, reste ainsi libellée, le Conseil communal s'y opposera car elle empêche toute marge de manœuvre.

M. Julien Crevoisier, PLR, indique que son groupe refusera la motion, estimant que le fonds précité doit être dédié en priorité à des opérations stratégiques ponctuelles, comme l'acquisition de terrains, entre autres. D'autre part, le quartier dans le secteur Europan 9 - Gros-Seuc doit être réalisé par des promoteurs privés, d'autant que les conditions actuelles du marché permettent des constructions sans subvention. Vu l'importance du projet, M. Crevoisier estime possible d'obtenir des rendements conséquents, permettant d'offrir 10 % d'appartements à loyer modéré. Selon lui, la modulation des équipements domestiques et les finitions des logements peuvent contribuer à la modération des loyers. Finalement, il relève que certains projets de coopérative d'habitation ont été des échecs coûteux pour la Ville, même si d'autres peuvent être intéressants.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, non opposée à la motion, suggère toutefois d'attendre la votation sur le référendum lié à la vente des immeubles situés à la rue Franche et à la route de Domont, qui offrent des logements à loyer modéré.

Mme Murielle Macchi, PS, sans contester le but de la motion, s'étonne de cette proposition à quelques semaines de la votation relative aux immeubles communaux, dont le PCSI a approuvé la vente, alors qu'ils offrent eux aussi des habitats à loyers modérés. Favorable aux mesures en faveur de ce type de logements, Mme Macchi rejette la procédure choisie qui lui semble inappropriée. Par ailleurs, elle attend le Plan directeur de la politique foncière communale, promis par le Conseil communal en 2011 dans le cadre de la motion 5.16/10 - "Politique foncière communale". Ce plan devrait intégrer les modalités d'approvisionnement et de distribution du fonds, dans l'intérêt de la majorité de la population. Refusant la motion, elle invite l'Exécutif à présenter ce plan, qui permettra de mener une réflexion globale sur l'avenir de Delémont en matière de logements.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relevant que Delémont dispose de peu de logements vacants (1 % des logements contre 1.5 % pour un marché immobilier équilibré), souligne qu'un taux faible prédit une baisse de l'offre, qui provoque souvent une hausse des loyers. En cas de pénurie de logements effective, il suggère au Conseil communal d'examiner ce problème. Revenant au plan spécial Europan 9 - Gros-Seuc, M. Montavon rappelle la disposition exigeant que 10 % des appartements offrent des loyers modérés, qui doit être respectée par les promoteurs. Comme cet objectif est atteint, le groupe PDC-JDC est d'avis qu'aucune intervention n'est nécessaire, raison pour laquelle il refusera la motion.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, demande une interruption de séance.

DECISION : l'interruption de séance est acceptée.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, favorable à l'habitat coopératif à loyer modéré, rapporte que son groupe n'acceptera pas la motion en raison du fait qu'elle cite la vente des immeubles de la rue Franche et de la route de Domont, alors que le peuple ne s'est pas encore prononcé à ce sujet. D'autre part, le plan Europan 9 - Gros-Seuc exige que 10 % des logements offrent un loyer modéré. Le groupe CS•POP•Verts soutiendrait une motion proposant l'utilisation du fonds pour soutenir de l'habitat coopératif, sans se limiter à un quartier précis.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, précise que sa motion ne demande pas d'offrir des subventions aux promoteurs mais d'assurer le maintien de la part de logements à loyer modéré à long terme. A son sens, aucune disposition dans le ou les permis de construire ne garantira le respect de ce quota, la définition de "loyer modéré" n'étant du reste pas encore arrêtée. M. Miserez souhaite lui aussi une politique du logement et insiste pour que la Ville s'engage dans le quartier Europan 9 - Gros-Seuc pour la réalisation de 30 habitats à loyer modéré, doutant que cette exigence soit prise en compte par les promoteurs qui ne disposeront pas de cahier des charges. Selon lui, Delémont manque de logements à loyer modéré, avec ou sans les logements situés à la rue Franche et à la route de Domont, qui devraient être rénovés. La Ville a l'opportunité d'en créer 30 à des conditions intéressantes, qui ne font pas l'objet de spéculation. M. Miserez s'étonne de la confiance accordée par le Conseil de Ville à ce quota de 10 %, craignant que son respect soit difficile. Mettant en exergue l'idée défendue par la motion, M. Miserez accepte sa transformation en postulat afin d'inciter le Conseil communal à étudier une mesure concrète faisant avancer sa politique du logement.

M. Jude Schindelholz, PS, invite le motionnaire à retirer son intervention et à en déposer une autre sur la base des arguments du groupe CS•POP•Verts. Rappelant la responsabilité des promoteurs, il met en évidence les incidences de l'acceptation de la motion pour la Ville qui se verrait contrainte d'acquérir le terrain, la motion n'étant du reste pas contraignante pour les promoteurs.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, indique qu'une coopérative, constituée avec la collaboration de la Commune, pourrait acquérir une partie du terrain et y ériger un bâtiment. Autre alternative, une négociation avec les promoteurs pourrait avoir lieu afin que la coopérative gère quelques logements répartis dans toutes les constructions, pour assurer la mixité. La coopérative pourra s'assurer que les loyers sont modérés et que les logements sont effectivement loués à des citoyens répondant aux critères.

DECISION : la motion 5.18/13 transformée en postulat - "Des mesures concrètes pour la réalisation de logements à loyers modérés", PCSI, M. Jean-Paul Miserez, est refusée par 21 voix contre 13.

9. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **interpellation 1.01/14** - "Maintenir et approfondir l'esprit de la lettre de franchises accordée en 1289 à Delémont", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **question écrite 2.01/14** - "Conséquences pour les finances de la ville en cas d'acceptation de l'initiative UDC pour l'imposition à la source des frontaliers", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **question écrite 2.02/14** - "Attractivité fiscale et possibilité de développement de la ville", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 20 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Pierre Chételat

Nadia Maggay

Delémont, le 3 février 2014